

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N°12

Objet : Conventions de mises à disposition individuelles de personnel PAA – Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Manifestations-logistique et entretien des bâtiments

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Appréciation sur le E. Legault

99_DE-004-2019067437-20191009-12_09102019

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Les agents du service manifestations logistique de la Moyenne Durance exercent des missions à la fois pour la Communauté d'Agglomération Provence Alpes et pour la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Par délibération du 12 décembre 2017, du 12 décembre 2018, du 10 avril 2019 et du 26 juin 2019, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes a conclu des mises à dispositions individuelles pour les personnels affectés au service manifestation logistique de la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Il convient

- de renouveler les mises à disposition pour une durée de trois mois du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019 auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes pour une quotité de 50 % pour chacun des 6 agents affectés au service manifestation logistique de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban

Le coût de la mise à disposition des agents du service manifestation logistique s'élève à 25 103.13 €.

Un agent de Provence Alpes Agglomération est mis à disposition auprès de la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban depuis le 1^{er} janvier 2017. Sa mise à disposition d'une quotité de 30% arrive à échéance au 1^{er} décembre 2019.

Il convient :

- de renouveler la mise à disposition vers la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban pour une durée d'une année soit du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 sur une quotité identique (30%). Cette mise à disposition fait l'objet d'une rétribution financière par la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban auprès de PAA (30% de la masse salariale de l'agent concerné).

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Après avoir vérifié l'authenticité

99_DE-004-200067437-20191009-12_09102019

	Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Grade	Quotité de la mise à disposition	Service
1	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	50,00%	Manifestations-logistique
2	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations-logistique
3	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations-logistique
4	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations-logistique
5	Château Arnoux Saint Auban	PAA	Cadre d'emplois des adjoints technique	50,00%	Manifestations-logistique
6	PAA	Château-Arnoux-Saint-Auban	Cadre d'emplois des adjoints technique	30,00%	Entretien des bâtiments

Il est proposé

D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban concernant les agents du service manifestation logistique et entretien des bâtiments.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application article 8, paragraphe 2

99_DE-004-200067437-20191009-12_09102019

